

Département de la Somme

N°90/2023

Arrondissement d'AMIENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté de Communes

Nièvre et Somme

1, allée des quarante

Parc d'Activités des Hauts du

Val de Nièvre – BP 30214

80420 FLIXECOURT

Tél. : 03 22 39 40 40

Fax : 03 22 39 40 41

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre, le Conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni en la salle le chiffon rouge – Rue P.ERMENAUT – à FLIXECOURT, sous la présidence de Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes, BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEBRUN, DIRUY, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LICOUR, LEMAIRE, Mrs LEITAO, HERBETTE, LEPOIX, FOURCROY, DELASSUS, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, GUILLOT, MAUGER, CARPENTIER, FRANCOIS, WALIGORA, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, HENRY, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL, LEBLANC D

OBJET:

Convention de partenariat

entre la FDSEA 80 et la

Communauté de Communes

Nièvre et Somme

Etaient absents, excusés :

Mmes CAPRON, CERNEY, ALEXANDRE, Mrs PINCHON, MOREL, VIGNON, ALEXANDRE, POISSON, LEULIER, DELAFOSSE, COLOMBEL, BEC, MADANI-BUTIN, BLAIZEL, TIRMARCHE, PARMENTIER, CARLE, BOULLET, LEBLANC JM.

M MOREL donne pouvoir à MME LEPOIX

M DELAFOSSE donne pouvoir à M GAILLARD

M PARMENTIER donne pouvoir à MME SOUILLARD

MME CERNEY donne pouvoir à M DUCROTOY

MME ALEXANDRE donne pouvoir à M GROSSEL

Date de convocation :

19 septembre 2023

Date de séance :

27 septembre 2023

Date d'affichage :

3 octobre 2023

Secrétaire de séance : MME DIRUY

Membres en exercice : 54

Membres présents : 35

Membres votants : 40

La séance étant ouverte,

La présente convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre la FDSEA et la CCNS, dans le cadre de la mise en place d'une collecte de pneus d'ensilage usagés par la FDSEA de la Somme, à l'attention des agriculteurs du territoire de la communauté de communes Nièvre et Somme.

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au vendredi

de 8 heures à 12 heures

de 13 heures 30 à 18 heures

La Communauté de Communes Nièvre et Somme s'engage à verser à la FDSEA 80 une subvention équivalente à 50 €/T dont le montant total correspondra au tonnage livré par les agriculteurs du territoire considéré ici et inscrits dans notre démarche de collecte des pneus usagés.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Autorise le Président à signer cette convention.
- Autorise le Président à signer tous documents relatifs au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 3 octobre 2023 et de sa publication le 3 octobre 2023.

